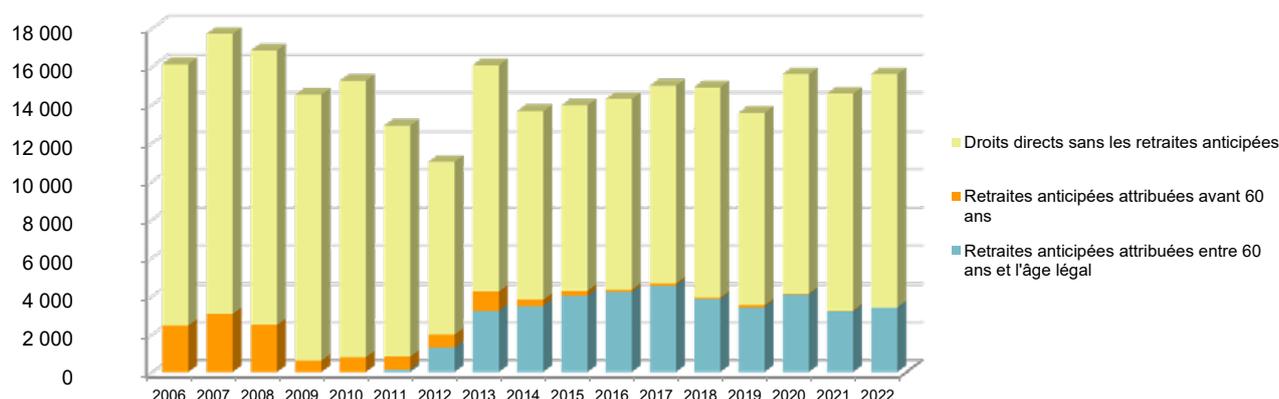


Retraités résidant en Carsat Auvergne

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	8 120	12 056	20 176
Droits directs (retraites personnelles)	7 318	8 264	15 582
Droits dérivés (retraites de réversion)	802	3 792	4 594
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	440	608	1 048

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 626	925	3 551
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	63,1 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,7 ans	73,9 ans	74,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	9,5%	12,2%	10,9%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,2%	16,3%	14,9%

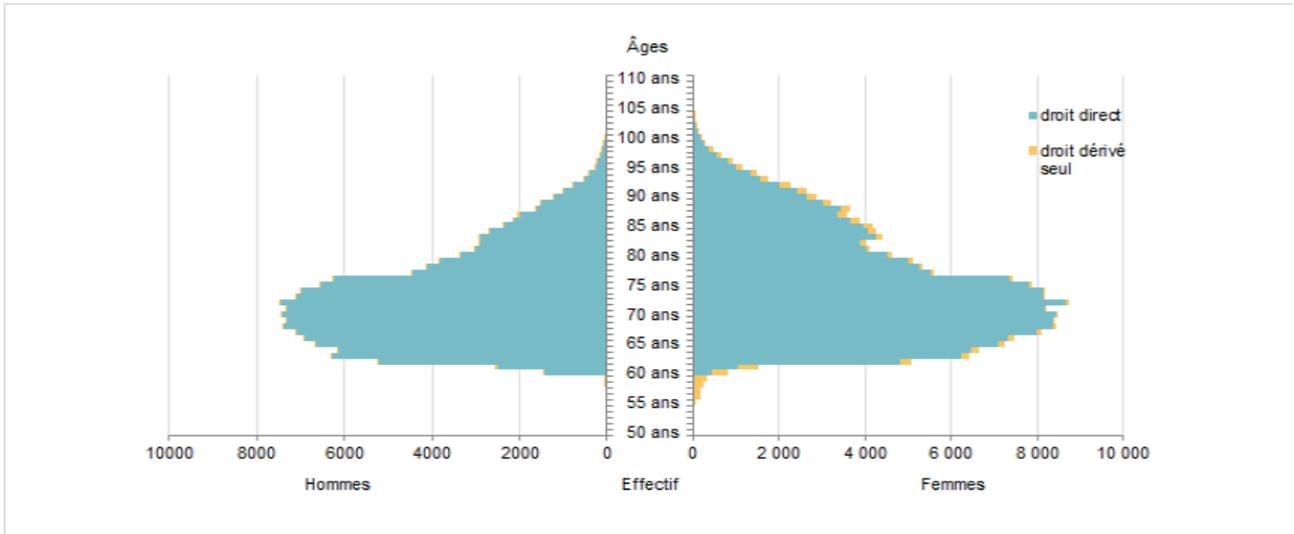
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	148 514	189 439	337 953
Retraités percevant un droit direct seul	141 756	133 818	275 574
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 040	7 142	8 182
Retraités percevant les deux à la fois	5 718	48 479	54 197
Minimum vieillesse ⁽²⁾	3,1%	3,6%	3,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	41 088	14 459	55 547
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,3 ans	75,4 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	901 €	707 €	792 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,3%	50,5%	37,5%

1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

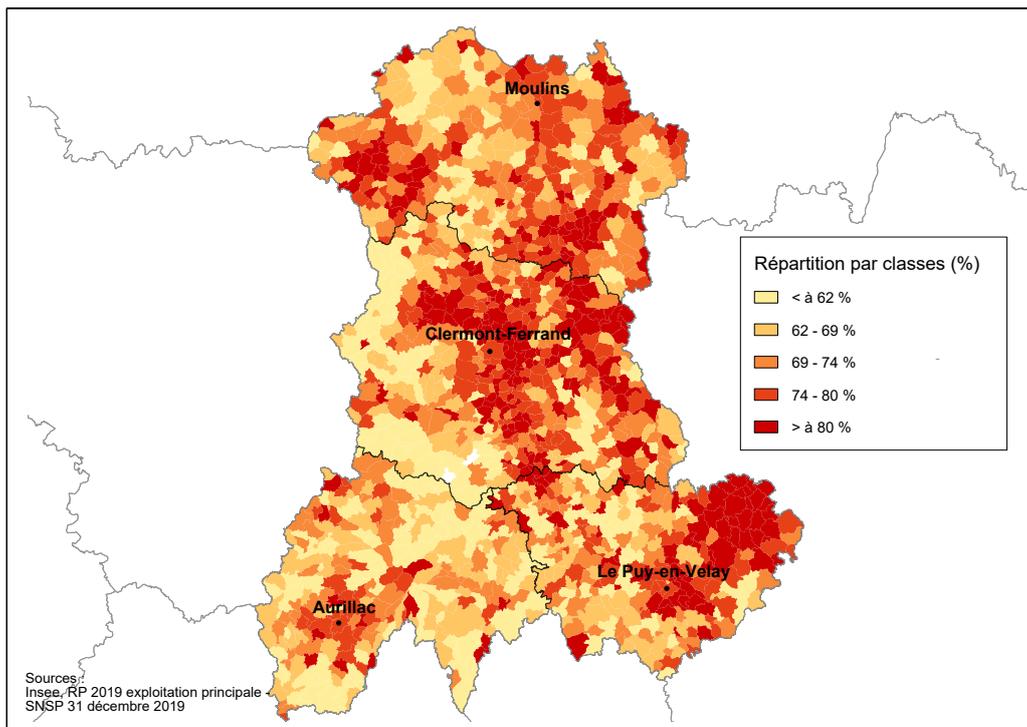
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).

3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Auvergne



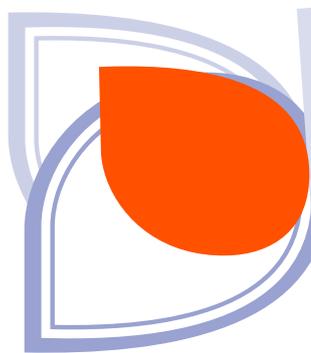
Prestataires payés par la Carsat Auvergne

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
03 - Allier	35 496	47 318	82 814
15 - Cantal	14 359	19 314	33 673
43 - Haute-Loire	22 723	28 303	51 026
63 - Puy-de-Dôme	63 219	78 706	141 925
Total Carsat Auvergne	135 797	173 641	309 438
Total hors Carsat Auvergne	22 372	23 477	45 849
Ensemble des prestataires	158 169	197 118	355 287

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee
 Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
 Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.



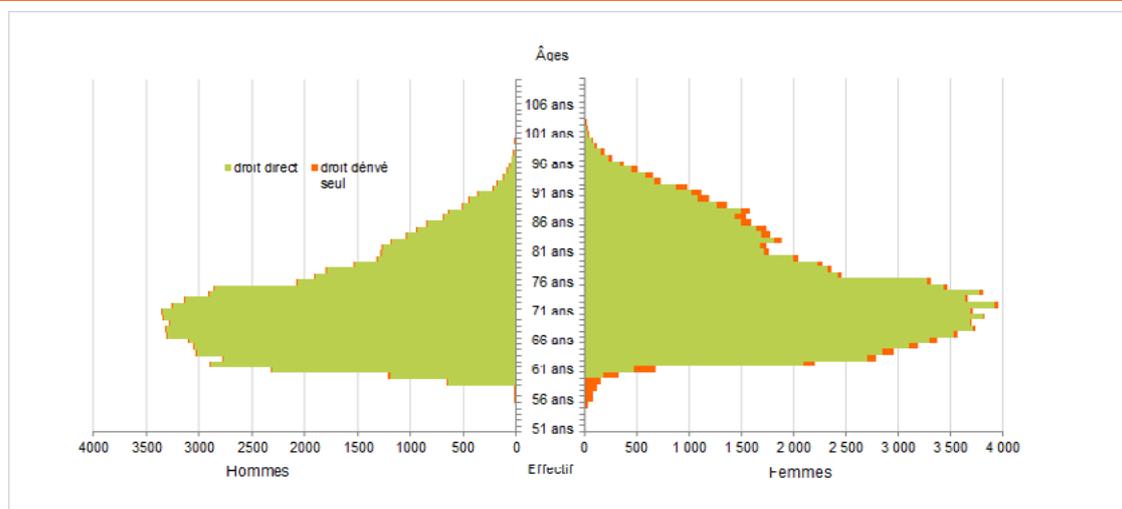


Retraités résidant dans le département

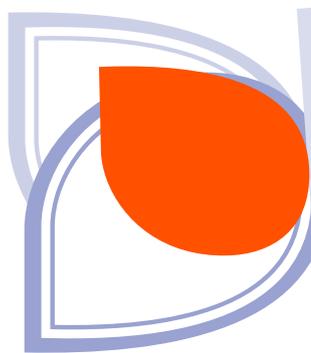
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 604	5 327	8 931
Droits directs (retraites personnelles)	3 303	3 707	7 010
Droits dérivés (retraites de réversion)	301	1 620	1 921
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	190	266	456
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 167	438	1 605
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,1 ans	62,8 ans
Droits dérivés	77,0 ans	73,9 ans	74,3 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	66 558	83 200	149 758
Retraités percevant un droit direct seul	64 061	59 456	123 517
Retraités percevant un droit dérivé seul	322	3 212	3 534
Retraités percevant les deux à la fois	2 175	20 532	22 707
Minimum vieillesse ⁽²⁾	3,0%	3,4%	3,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	18 231	6 426	24 657
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,3 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	940 €	722 €	819 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,7%	47,4%	34,4%

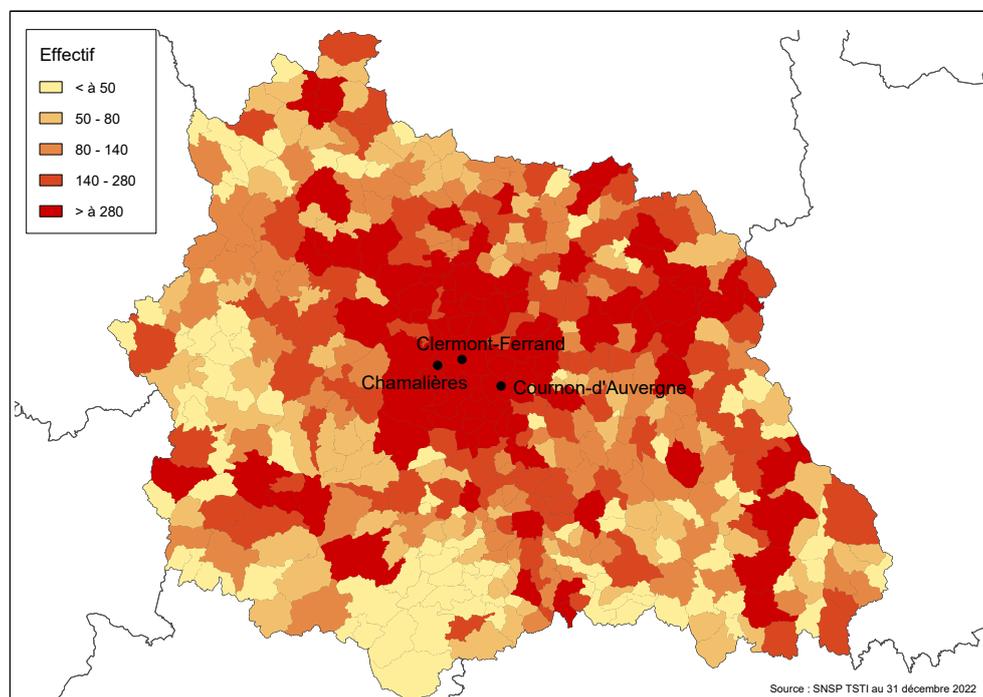
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



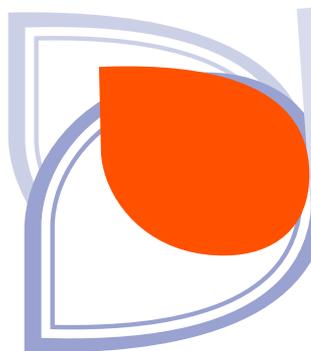
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Clermont-Ferrand			
Nombre total de retraités	10 128	14 420	24 548
Retraités percevant un droit direct seul	9 783	10 278	20 061
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	521	547
Retraités percevant les deux à la fois	319	3 621	3 940
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,1%	6,1%	6,5%
Couron-d'Auvergne			
Nombre total de retraités	2 271	3 051	5 322
Retraités percevant un droit direct seul	2 208	2 253	4 461
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	81	85
Retraités percevant les deux à la fois	59	717	776
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,8%	2,5%	2,2%
Chamalières			
Nombre total de retraités	1 756	2 797	4 553
Retraités percevant un droit direct seul	1 725	2 112	3 837
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	91	95
Retraités percevant les deux à la fois	27	594	621
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	3,1%	3,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

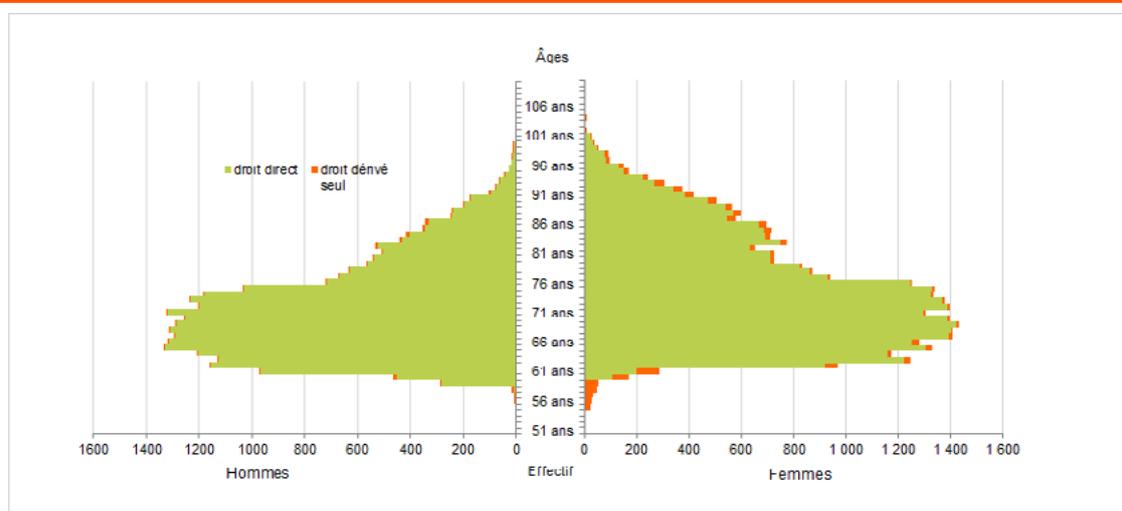


Retraités résidant dans le département

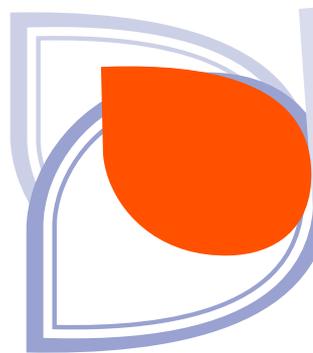
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 542	2 110	3 652
Droits directs (retraites personnelles)	1 364	1 425	2 789
Droits dérivés (retraites de réversion)	178	685	863
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	60	90	150
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	527	122	649
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	76,6 ans	73,9 ans	74,5 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 024	32 163	58 187
Retraités percevant un droit direct seul	24 633	22 774	47 407
Retraités percevant un droit dérivé seul	193	1 078	1 271
Retraités percevant les deux à la fois	1 198	8 311	9 509
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,7%	3,1%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 312	2 191	9 503
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,2 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	883 €	704 €	784 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,7%	53,4%	39,9%

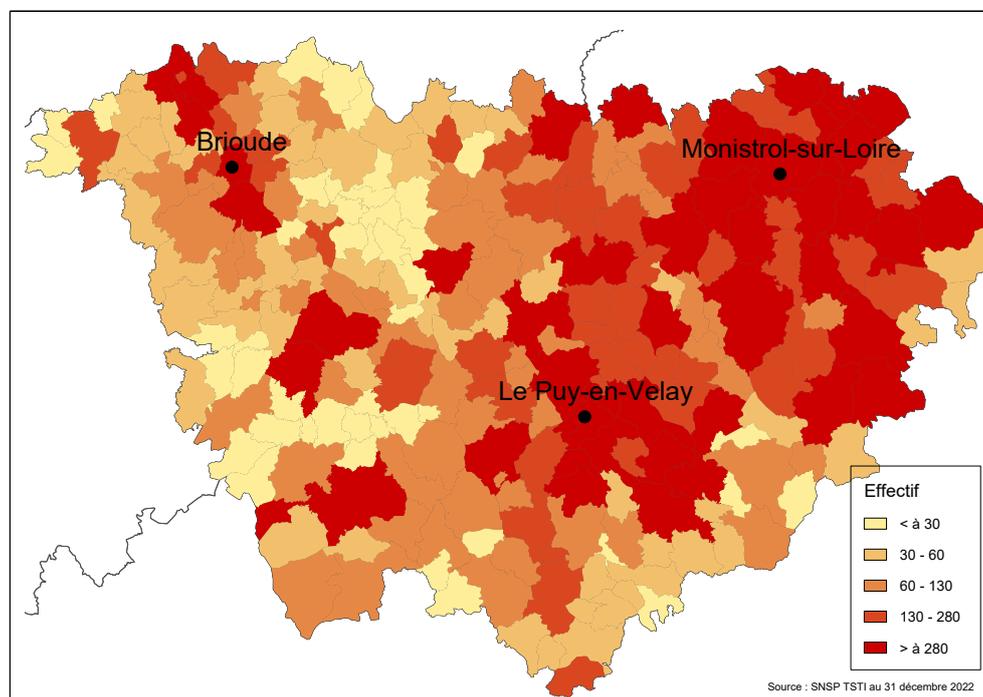
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



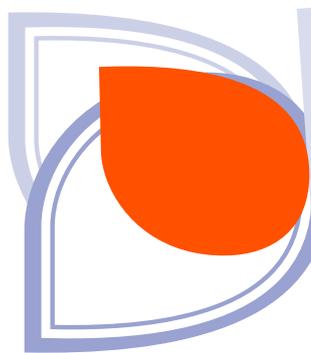
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Le Puy-en-Velay			
Nombre total de retraités	1 797	2 758	4 555
Retraités percevant un droit direct seul	1 705	1 891	3 596
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	90	95
Retraités percevant les deux à la fois	87	777	864
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,3%	7,1%	8,0%
Monistrol-sur-Loire			
Nombre total de retraités	911	1 144	2 055
Retraités percevant un droit direct seul	870	789	1 659
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	34	41
Retraités percevant les deux à la fois	34	321	355
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,9%	1,7%	1,8%
Brioude			
Nombre total de retraités	740	1 138	1 878
Retraités percevant un droit direct seul	704	768	1 472
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	50	54
Retraités percevant les deux à la fois	32	320	352
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	6,0%	5,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

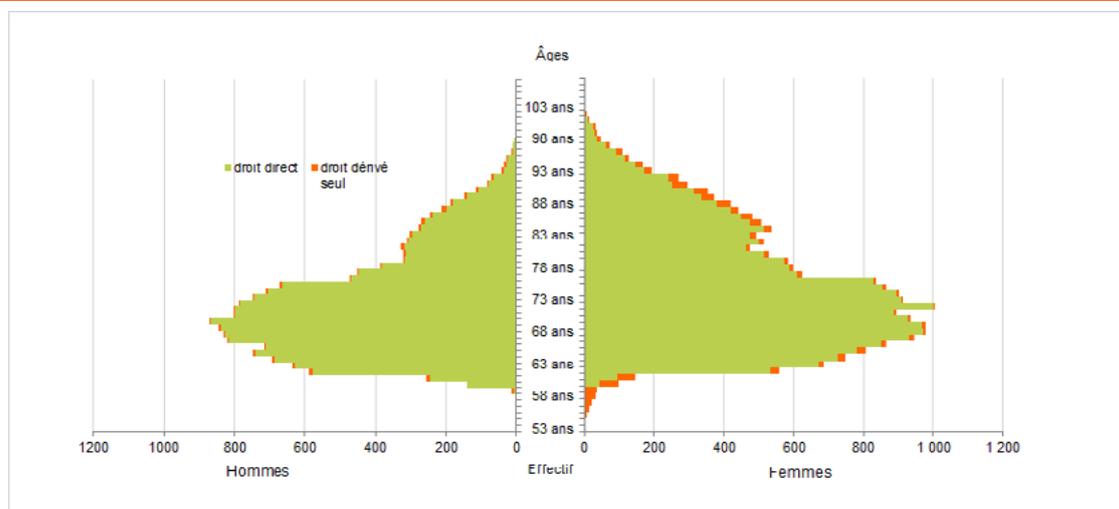


Retraités résidant dans le département

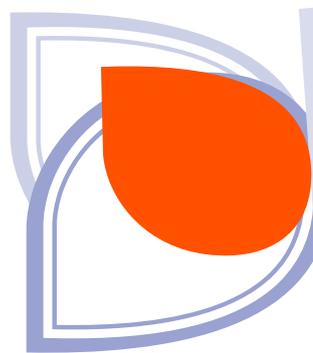
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	897	1 384	2 281
Droits directs (retraites personnelles)	767	947	1 714
Droits dérivés (retraites de réversion)	130	437	567
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	52	57	109
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	269	84	353
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	63,2 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,9 ans	74,3 ans	74,9 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	16 316	21 563	37 879
Retraités percevant un droit direct seul	15 334	15 231	30 565
Retraités percevant un droit dérivé seul	228	891	1 119
Retraités percevant les deux à la fois	754	5 441	6 195
Minimum vieillesse ⁽²⁾	3,0%	3,4%	3,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 570	1 563	6 133
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,4 ans	75,6 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	785 €	634 €	699 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	28,2%	56,0%	43,8%

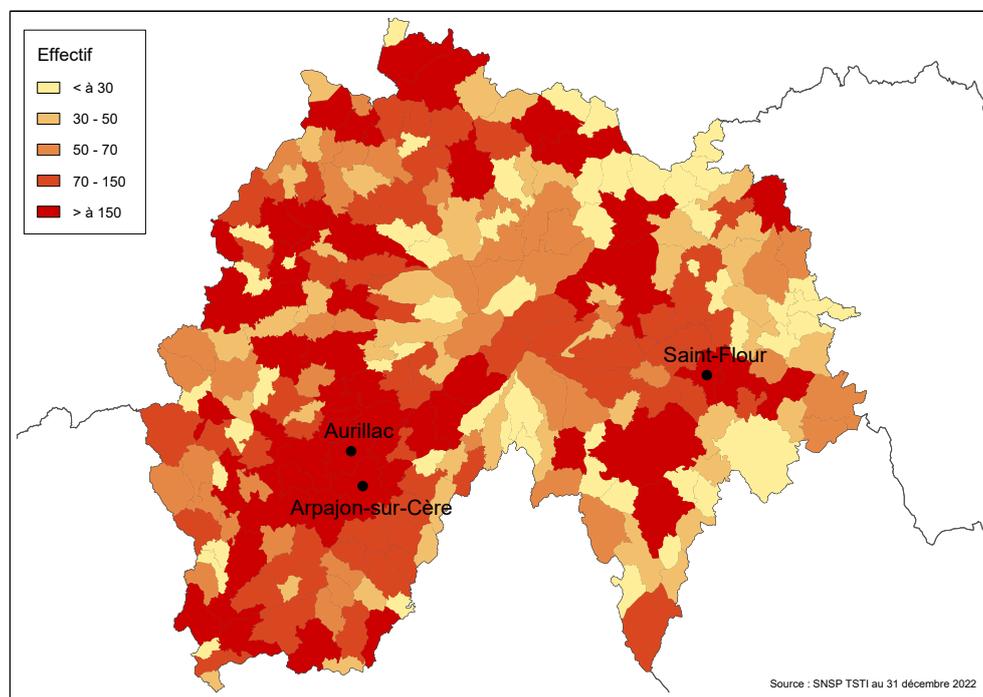
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



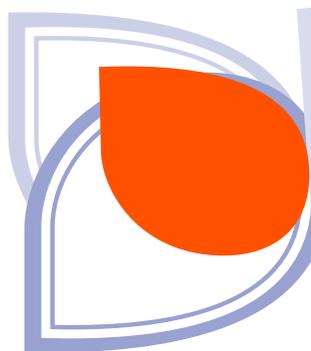
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Aurillac			
Nombre total de retraités	2 674	4 095	6 769
Retraités percevant un droit direct seul	2 541	2 841	5 382
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	154	170
Retraités percevant les deux à la fois	117	1 100	1 217
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	5,5%	5,2%
Arpajon-sur-Cère			
Nombre total de retraités	794	913	1 707
Retraités percevant un droit direct seul	757	670	1 427
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	33	41
Retraités percevant les deux à la fois	29	210	239
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,4%	2,0%	1,7%
Saint-Flour			
Nombre total de retraités	660	904	1 564
Retraités percevant un droit direct seul	627	629	1 256
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	37	41
Retraités percevant les deux à la fois	29	238	267
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	3,5%	3,7%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

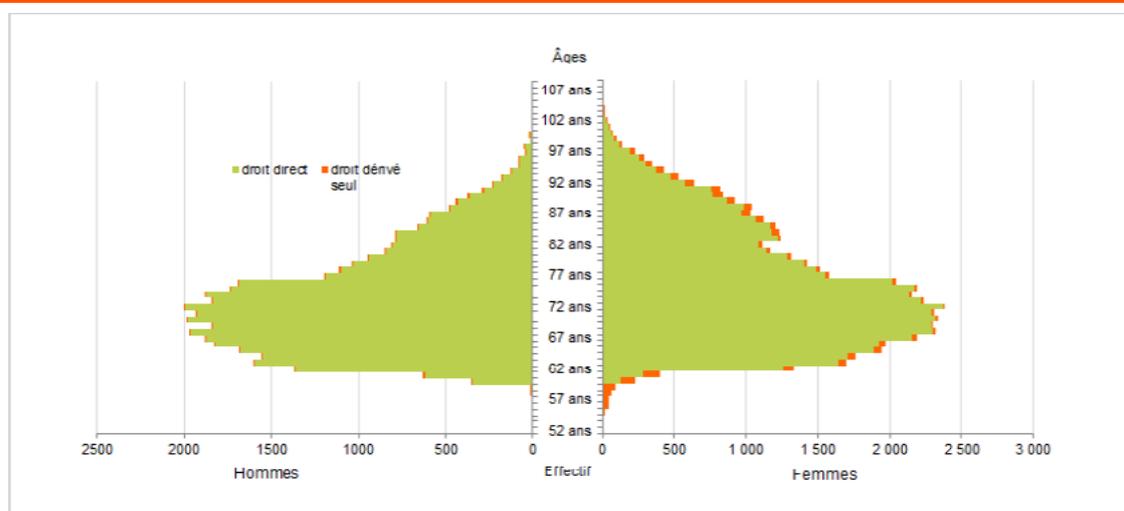


Retraités résidant dans le département

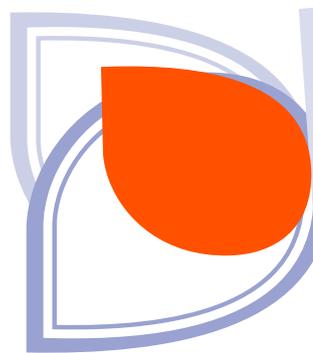
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 077	3 235	5 312
Droits directs (retraites personnelles)	1 884	2 185	4 069
Droits dérivés (retraites de réversion)	193	1 050	1 243
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	138	195	333
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	663	281	944
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,1 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,2 ans	73,8 ans	74,2 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 616	52 513	92 129
Retraités percevant un droit direct seul	37 728	36 357	74 085
Retraités percevant un droit dérivé seul	297	1 961	2 258
Retraités percevant les deux à la fois	1 591	14 195	15 786
Minimum vieillesse ⁽²⁾	3,7%	4,4%	4,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 975	4 279	15 254
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,7 ans	74,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	896 €	714 €	792 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,3%	51,5%	38,3%

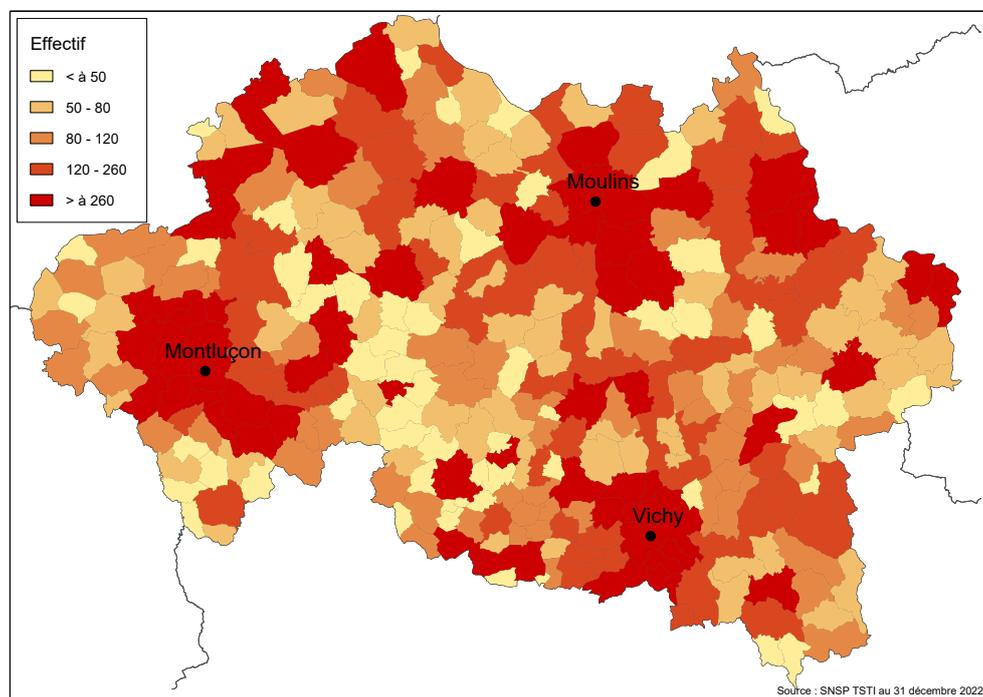
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montluçon			
Nombre total de retraités	3 683	5 761	9 444
Retraités percevant un droit direct seul	3 521	3 623	7 144
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	225	236
Retraités percevant les deux à la fois	151	1 913	2 064
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	6,6%	6,7%
Vichy			
Nombre total de retraités	3 006	5 217	8 223
Retraités percevant un droit direct seul	2 884	3 481	6 365
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	166	175
Retraités percevant les deux à la fois	113	1 570	1 683
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,6%	7,6%	7,6%
Moulins			
Nombre total de retraités	1 752	2 929	4 681
Retraités percevant un droit direct seul	1 666	1 921	3 587
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	103	106
Retraités percevant les deux à la fois	83	905	988
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,6%	7,1%	6,9%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.